

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Article L. 6353-1 du Code du Travail

Le GRETA de ROUEN organisme de formation déclaré sous le numéro 2376 P00 1876 , atteste que :

Mr FECHOZ Pierre

- a suivi, dans le cadre d'une action de formation professionnelle continue relevant de l'article L.6313-1 du Code du Travail – action d'adaptation et développement des compétences de prévention, la formation suivante dispensée par **Mme Nathalie AUGER**

Intitulé	Formation de Sauveteur Secouriste du Travail
Rappel des objectifs : A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exercer son rôle dans le champ de la prévention au sein de son entreprise. ➤ Faire face à une situation d'accident du travail pour protéger, examiner, faire alerter et secourir. ➤ Repérer les dangers d'une situation de travail et d'en informer sa hiérarchie.
Date de la session :	Judi 17 et vendredi 18 mai 2018
Lieu :	GRETA BTP ELEC LE GRAND QUEVILLY
Durée :	14 heures

- a été évalué(e), au regard des objectifs de formation rappelés ci-dessus, tout au long de la formation et de la Fiche Individuelle de Suivi et d'Evaluation, et a obtenu le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Fait à ROUEN, le 18 mai 2018

P /le Directeur



ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée **Bénédicte CLERBOUT, Responsable Opérationnelle,**
Filière bâtiment

Certifie que **Monsieur FECHOZ Pierre**

A suivi la formation **BAC PROFESSIONNEL Techniques du Froid et du**
Conditionnement de l'Air

Financée par **La Région Normandie tant au niveau du coût**
pédagogique que de la rémunération des stagiaires

Mode de rémunération : **Région Normandie**

Dates réalisées : **4 septembre 2017 au 18 mai 2018**

Heures mises en place : **1155 heures**

Heures réalisées et justifiées :

En centre : 535 h

En entreprise : 454 h

Soit un total de : 989 heures

Lieu : GRETA DE ROUEN
Site BTP ELEC
3 rue Paul Painlevé
76120 LE GRAND QUEVILLY

Lycée Le Corbusier
Avenue de l'Université
76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY

A Grand Quevilly, le 18 mai 2018

Stagiaire



La Responsable Opérationnelle

GRETA DE ROUEN
Site BTP ELEC
3 rue Paul Painlevé
76120 LE GRAND QUEVILLY
Tél : 02 32 66 61 00 - Fax : 02 32 66 61 09
Siret N° : 197 600 988 00022



Siège social

203 rue Demidoff
76087 Le Havre Cedex

☎ : 02 35 24 25 26

☎ : 02 35 24 10 72

CERTIFICAT DE TRAVAIL
(Article L 1234-19 du Code du Travail)

Nous soussignés **CRAM s.a.s.**, 203, Rue Demidoff - 76087 LE HAVRE CEDEX, n° SIRET 788212660 00054, NAF 3530 Z, n° URSSAF 237000001901566207, certifions que **Monsieur FECHOZ Pierre**, numéro d'immatriculation Sécurité Sociale **1671273011762 04**, demeurant 2 Rue Raymond Bocquet – 76410 SAINT AUBIN LES ELBEUF, a été employé :

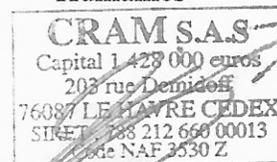
- Du 01/10/2018 au 21/01/2020 : en qualité de **Technicien d'Exploitation échelon 1**, au niveau **5** de la grille Service Efficacité Energétique, filière Exploitation,

L'entreprise relève de l'organisme collecteur : 2I NORMANDIE – 89 Rue Desramé – 76620 LE HAVRE.

En foi de quoi nous délivrons le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Le Havre, le 21 janvier 2020

La Directrice des Ressources
Humaines



C. BUFFY

19 AOÛT 2016

CERTIFICAT DE TRAVAIL

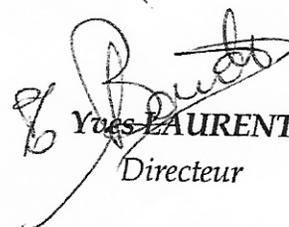
(CODE DU TRAVAIL-ART.L. L1234-19)

Je soussigné Yves LAURENT, Directeur de la Société GER2I - ZAE rue de Seine - 78260 ACHÈRES, certifie que :

- *Monsieur FECHOZ Pierre, demeurant 24 Chemin de Clères - 76230 BOIS-GUILLAUME*
- *A été employé par notre société du 05/01/2004 au 13/07/2016*
- *Sa dernière qualification était Chef d'équipe*

Il nous quitte ce jour libre de tout engagement.

Fait à Achères, le 13/07/2016.


Yves LAURENT
Directeur

CERTIFICAT

ATSI Normandie, Organisme de Formation enregistré à la Délégation Régionale à la Formation Professionnelle sous le numéro 23.76.05047.76,

**Certifie que
FECHOZ Pierre (Identifiant:29121967), de la Société SUPPLAY BTP
a participé au stage de
Prévention des risques électriques - Perfectionnement des connaissances - Préparation à
l'habilitation électrique NF C18-510 selon UTE / Personnel électricien**

**Sur une durée de 14h00
Jour de présence :
mercredi 04/07/2018
jeudi 05/07/2018**

à 2713 Boulevard de Stalingrad 76120 GRAND-QUEVILLY

**et a satisfait au contrôle de connaissances
B2V ; BR ; BC ; H0V**

Le Grand Quevilly, le 05/07/2018

La Direction

ATSI Normandie
2713 Boulevard Stalingrad
76120 LE GRAND QUEVILLY
Siren 790 208 508
N° déclaration d'activité 23 76 05047 76



Organisme Evaluator
Certificat N° 6123251/A-2
Validité : 17/03/2019
Attribué par :



ATTESTATION D'APTITUDE

Catégorie I N°76010/18040533/1

Autorisant à réaliser le contrôle détaché, la maintenance et l'entretien, la mise en service, la récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.
Attestation conforme à l'article 6 du règlement (CE) n° 303/2008

Délivrée à : M. Pierre FECHOZ

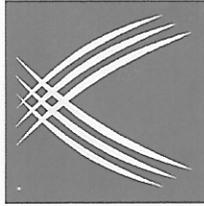
Né(é) le : 29 Décembre 1967

**Délivrée par : AFPA
3 Rue Maximilien de Robespierre
BP 4074
76610 LE HAVRE**

Session du : 12 Avril 2018

Cachet et signature





COSTIC

Comité scientifique
et technique des
industries climatiques

CERTIFICAT

Stages de formation continue

Monsieur Pierre FECHOZ

a suivi le stage

CIRCUITS AERAUQUES ET HYDRAULIQUES DE CLIMATISATION

du 13/05/2002 au 16/05/2002

COSTIC FORMATION
Cours et stages de formation continue

Le Directeur de stage

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Fechoz', written over the text 'Le Directeur de stage'.

ATTENTION : ce document est une simple attestation de présence, il ne constitue pas un diplôme ni un certificat officiel d'aptitude.

Supplay

Intérim et recrutement

Savoir-Être en Entreprise

DIPLÔME

Décerné à PIERRE FECHOZ

.....

Le 21/06/2018 à 14 h 43

.....

VOTRE PROFIL :
LE PROFESSIONNEL

Félicitations ! Vous maîtrisez parfaitement le savoir-être nécessaire à la réussite de vos missions !
Retrouvez l'ensemble de ces conseils sur notre site internet Supplay.fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ACADÉMIE DE VERSAILLES

BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES

Spécialité MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION

Délivré à MONSIEUR FECHOZ PIERRE JOSEPH
né(e) le 29 DECEMBRE 1967 **à** (073) ALBERTVILLE

Conformément

au décret n° 56-931 du 14 septembre 1956 portant codification des textes législatifs concernant l'Enseignement technique
au décret du 18 janvier 1969, modifié par le décret du 9 mai 1972
à l'arrêté ministériel réglementant l'examen
et à la délibération du jury en date du 27 JUIN 1986

Le Directeur du Service Interacadémique
des examens et concours,



Signature du titulaire,

J. KOOIJMAN

NO. 7820131

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Sous-Préfecture de Rambouillet

Adresse : 34 RUE ROUGET DE L'ISLES
RAMBOUILLET (78)

Carte valable jusqu'au : 04.01.2016
délivrée le : 05.01.2006
par : **SOUS-PRÉFECTURE DE RAMBOUILLET (78)**
Signature de l'autorité :

La Sécurité, dans la Liberté



ROUEN-ELBEUF-DIEPPE

Numéro de l'assuré : 1 67 12 73 011 762 04

Nom de l'assuré :

FECHOZ PIERRE

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 31/01/2020 au 30/01/2021 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur
01 764 4120	10	1 67 12 73 011 762 04	
Bénéficiaire(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage	n° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)		né(e) le/rang
FECHOZ PIERRE a déclaré un médecin traitant INVALIDITE : 100% A COMPTER DU 04/10/2011 SAUF PHARMACIE 30% (PH4) ET PHARMACIE 15% (PH2) SI SOINS POUR AFFECTION LISTE : TP ET 100% DU 04/10/2008 AU 06/10/2028 POUR TOUTES LES PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC MALADIE DU PROTOCOLE	1 67 12 73 011 762 04		29/12/1967 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.